



A Paris, le 2 novembre 2018

Objet : L'éducation de mineurs non accompagnés en France

A qui de droit,

Nous avons quitté nos pays respectifs pour venir en France. Nous sommes des enfants et nous sommes seuls. Nous sommes ceux qu'on appelle des mineurs isolés étrangers.

Cette expression nous dérange. Elle est discriminatoire. Le mot "étranger" nous différencie des autres enfants en France. Le mot "isolé" témoigne de l'absence de reconnaissance à laquelle nous faisons face : pas de droit à l'éducation, pas de droit au logement, pas de droit à la santé sans faire face à de longues et épuisantes procédures. L'expression "mineurs non accompagnés" est plus réaliste. Parce qu'un mineur non accompagné pourrait être français. Parce que ce qu'on en retient, c'est la solitude et c'est parce qu'il est seul que le mineur non accompagné doit être protégé et bénéficier d'une prise en charge de l'Etat.

Mais au fond, le véritable problème ne réside pas dans la terminologie. Il demeure en fait dans la manière dont nous sommes traités ici dans les faits. Nous avons le droit d'aller à l'école. Il faut nous croire, arrêter de dire que nous mentons. Il faut que la minorité nous soit reconnue, que nous soyons mis à l'abri, qu'on nous donne accès à l'éducation.

Nous laisser à la rue et nous empêcher d'aller à l'école : c'est nous laisser en proie à des dérives, à la solitude, à l'abandon. Le 30 octobre dernier, l'un d'entre nous a passé ses 17 ans dehors. L'éducation est le poumon de l'intégration. Elle nous permettrait de nous retrouver, de nous orienter. Aller à l'école, c'est favoriser la mixité et l'intégration.

Les droits de l'enfant existent : ils sont inscrits dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. L'Etat français se doit de veiller à la bonne application des lois et à la protection de ces droits.

Comme l'indique la Convention, le droit à l'éducation est un droit fondamental de l'enfant. L'éducation est la mise en oeuvre de formations pour développer un être humain. C'est un atout essentiel de la vie humaine. Nous pensons que sans l'éducation, la vie n'existerait plus. C'est à la fois un moyen de se cultiver, de socialiser, de se chercher un avenir.

Pourtant, même ceux qui ont été reconnus mineurs par le département n'ont pas toujours la possibilité d'aller à l'école. L'ASE dit nous chercher des lycées, pourtant depuis le mois de septembre, certains d'entre nous attendent toujours. Quand nous voudrions faire des filières générales, on nous pousse à opter pour des filières professionnelles et des CAP pour ne pas se retrouver à la rue au jour de nos 18 ans, pour obtenir des papiers plus facilement. Nous ne savons plus quoi faire. Nous sommes perdus.

Aidez-nous, guidez-nous, encouragez-nous. Nous avons le droit de participer et d'être insérés au sein de cette société dans laquelle nous évoluons maintenant. Nous ne devrions pas être mis dans des cases. Certaines associations nous proposent des cours de français, mathématiques, des activités et des sorties culturelles. Toutefois, ça ne remplace pas l'école. Des personnes, touchées par notre situation veulent nous aider en nous logeant ou en nous scolarisant. Cependant, elles finissent découragées par les entraves des procédures.

A vous qui prenez les décisions, prenez nos doléances en considération. Vous vous devez de respecter nos droits.

Pendant la période d'attente du recours, il faut que nous soyons mis à l'abri, que nous ayons accès à une nourriture décente, à des titres de transports, à la scolarisation. Les recours durent entre 6 et 8 mois, et pendant ce temps, nous nous retrouvons dans un vide, où nous ne sommes ni mineurs, ni majeurs.

Peu importe où nous arrivons en France, nous reconnaissons que l'Etat fait beaucoup. Mais il y a toujours un manque d'organisation. Les majeurs ont accès au 115, mais pour nous, aucun numéro vert n'est mis à disposition. Nous arrivons dans un pays que nous ne connaissons pas, nous sommes des enfants, et nous sommes livrés à nous-même. Nous pouvons attendre plusieurs jours avant de rencontrer qq qui nous oriente vers les DEMIE.

Beaucoup de français n'ont pas connaissance de notre situation. Depuis septembre 2018, environ 130 jeunes dans notre situation sont arrivés à Paris. Nous restons dehors, nous sommes fragilisés. La rue peut tuer.

Aujourd'hui, nous n'avons pas la chance d'être tous là parmi vous car nous ne possédons pas de papiers d'identité pour entrer à l'Assemblée Nationale. Nous souhaitons donc à travers ce courrier vous inviter à venir nous rencontrer, à venir discuter directement avec nous. A venir voir de quoi il retourne. A vous renseigner sur notre situation auprès des premiers concernés : nous. Nous avons un droit fondamental à l'éducation et il est de votre devoir de le faire respecter.

Signataires :

Abdoulaye, en France depuis 1 an, **Abulrazah**, en France depuis 2 mois, **Adama**, en France depuis 3 ans et 7 mois, **Adama**, en France depuis 7 mois, **Aziz**, en France depuis 3 mois, **Mamadou**, en France depuis 3 mois, **Mamadou**, en France depuis 2 mois, **Michel**, en France depuis 10 mois, **Mohamed**, en France depuis 1 an, **Stéphane**, en France depuis 3 mois, **Shita**, en France depuis 1 an, **Tito**, en France depuis 1 an et 11 mois, **Youssouf**, en France depuis 8 mois.